

Séance du 15 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21
Date de la convocation		
09/12/2021		
Date d'Affichage		
16/12/2021		

DCM N° 2021-95-01

L'an deux mil vingt et un

Et le quinze décembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en visio-conférence avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire. EN VISIO CONFERENCE

Suite à une erreur matérielle (oubli de la mention « PRECISEMENT que » cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-95

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, UGOLINI Nuria, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

3 Membres absents excusés (procurations) :

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

MME BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

MME VEISON MARCELLI Nathalie a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

8 Absents : BIAGGINI Jean, BATESTTI Gilles, SILVESTRI Dominique, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis, SIMONI Pierre Baptiste.

Madame MALAFRONTÉ Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Plan financier « Chemins patrimoniaux »

Monsieur CASANOVA Jean-Pierre, délégué à l'Environnement, rappelle la délibération n° 2021-82 du 16 novembre 2021 qui adopte l'opération « Ouverture du sentier patrimonial » ainsi que le plan de financement ci-après :

	Taux	Montant en €
Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER)	40 %	329 934,00
Collectivité de Corse	40 %	329 934,00
Part communale	20 %	164 967,00
	TOTAL	824 835,00

.../...

DCM N° 2021-95-01

(Suite 1)

Par courriel en date du 23 novembre dernier, le service du Développement Intérieur et de la Montagne (SDIM) de la Collectivité de Corse nous demande de modifier le plan de financement comme suit :

	<i>Taux</i>	<i>Montant en €</i>
Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER)	50 %	412 417,50
Collectivité de Corse	30 %	247 450,50
Part communale	20 %	164 967,00
	TOTAL	824 835,00

OUI l'exposé de Monsieur CASANOVA Jean-Pierre et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTENT

Le nouveau plan de financement ci-dessus exposé.

PRECISENT

Que le Conseil Municipal assure avoir les ressources budgétaires nécessaires et induites par le projet, remboursables par les fonds sollicités dans les conditions prévues au Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC).

AUTORISENT

Le Maire à signer tout document lié à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

